Alain Amédro, Vice-président chargé de l'aménagement du territoire de la coopération interrégionale, des contrats ruraux et des parcs naturels régionaux

Présentation du budget Aménagement

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Le budget 2014 en matière d'aménagement reflète la volonté régionale de la mise en œuvre effective du Schéma directeur Ile-de-France 2030, alors que celui-ci, comme nous en avons confirmation désormais, sera adopté avant la fin de l'année. Il s'agit plus que jamais de poursuivre et renforcer le rôle d'accompagnateur de la Région auprès des collectivités, auprès des structures d'ingénierie territoriale et auprès des Franciliens.
Par ailleurs ce budget prépare l'avenir, alors que le Contrat de projet Etat-Région s'achève, l'année 2014 ouvre une période de transition dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle contractualisation. Les dispositifs actuels seront prorogés en 2014, notamment sur le GP3.

Nous vous proposons un budget qui, par son augmentation en investissement, dans un contexte budgétaire difficile, marque notre volonté de poursuivre notre effort en faveur d'un modèle pour l'Ile-de-France placé sous le sceau de la transition du territoire, aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalités, des acteurs de l'aménagement et des franciliens, dans la droite ligne de la mise en œuvre du projet de SDRIF IledeFrance 2030.

Globalement, le budget aménagement est largement dédié à des dépenses d'investissement, dont le montant des autorisations de programme est fixé à 119,500 M€.

En fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement s'élève à 27,810 M€.

Ces quelques 119 M€ en investissement, permettront de financer les équipements publics, les aménagements publics, les locaux d'activité, la valorisation du patrimoine, l'aménagement numérique du territoire, etc. Personne d'autre que la Région n'intervient à ce niveau au bénéfice des élus locaux.

Ces quelques 119 M€ permettront de fait de soutenir l'investissement économique local et une filière économique touchée par la crise, celle du bâtiment et des travaux publics. C'est donc aussi répondre au défi de l'emploi.

Enfin, ces quelques 119 M€ participeront de notre pacte avec les maires bâtisseurs pour construire une plus grande cohésion territoriale :

GP3
Le grand Projet 3 du CPER (Contrat de plan Etat-Région) constitue l'un des instruments de la mise en œuvre du SDRIF, et s'inscrit en trois axes :
accompagner les territoires d'intérêt régional et national,
soutenir les territoires présentant des dynamiques de cohésion et d'innovation
poursuivre la démarche des nouveaux quartiers urbains dispositif d'initiative régionale.

Pour l'année 2014, il est proposé d'inscrire
- une dotation de 82 M€ en autorisation de programme en faveur des actions GP3, ce montant devant nous permettre d'apurer une partie des engagements régionaux, à savoir les dossiers prêts et ceux pour lesquels une première tranche de financement a fait l'objet d'affectations antérieures de la Région
- 68 M€ au titre des TIRN
- 2 M€ seront par ailleurs consacrés au soutien des territoires présentant des dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation
- 12M€ permettront de soutenir les projets lauréats des nouveaux quartiers urbains dont les demandes d'ouverture de chantier sont déjà effectives ou prêtes en 2014.

Par ailleurs en fonctionnement, 2.1 M€ sont proposés en autorisation d'engagement pour conduire les engagements régionaux en faveur des actions GP3 d'aide aux territoires tels que Plaine de France, Seine aval et ORSA, en soutenant l'ingénierie des établissements publics d'aménagement (EPA).

Politiques contractuelles
Concernant les politiques contractuelles, elles traduisent la volonté régionale d'accompagner les collectivités, dans leurs projets d'aménagement et d'équipement. Elles sont adossées sur 3 dispositifs, contrat régional territorial, contrat rural et fonds d'intervention, aménagement et équipement espace rural.

En 2013, la Commission Permanente a permis d'adopter 42 contrats territoriaux, 31 contrats ruraux et 14 ADR. En 2014, la Région confirme cet engagement.
- Concernant les contrats territoriaux, 26M€ en AP et 32,85M€ en CPI sont prévus.
Ce montant en AP répond par ailleurs au plus près aux besoins estimés pour 2014, année d'élections municipales au cours de laquelle les demandes devraient baisser comme en 2008, puisque les renouvellements ou alternances politiques vont amener les majorités municipales à revoir leurs priorités et à repréciser leurs projets.

Par ailleurs, 6.6 M€ en AP seront destinés aux contrats ruraux
Et 1.3 M€ en AP seront prévus en faveur du fonds d'intervention, aménagement et équipement espace rural

-accompagnement et soutien aux PNR
L'accompagnement et le soutien aux Parcs Naturels Régionaux est stratégique pour la Région, car ce sont des territoires particulièrement d'innovation et d'expérimentation exceptionnels dans lesquels sont conduites des actions de valorisation de l'espace régional, de lutte contre l'étalement urbain ou encore de la préservation de la biodiversité.

L'année 2013 a été marquée par la tenue en octobre du congrès national des parcs naturels régionaux dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. La Région a participé activement à son organisation et le congrès a été notamment l'occasion de dévoiler la marque « parcs naturels d'ile de France », sous laquelle se développera en 2014 une stratégie de meilleure connaissance et appropriation des PNR auprès des franciliens.
2014 devra par ailleurs voir aboutir la création de deux parcs naturels régionaux supplémentaires en Ile-de- France : Brie et deux Morin et Bocage Gâtinais.

De manière générale, l'année 2014 sera l'occasion de renforcer les initiatives de mutualisation entre les 4 parcs existants, au travers notamment de la poursuite des actions engagées en matière de communication et d'ingénierie.
Par ailleurs, la Région continuera son engagement en faveur de la création des parcs de Brie-et-deux-Morin et du Bocage Gâtinais, qui viendront à terme agrandir le réseau des parcs naturels régionaux franciliens.

Ainsi, au titre de la participation de la Région au fonctionnement et aux investissements des PNR, 3,600 M€ en autorisations de programme sont proposés au budget pour la section d'investissement et 3,519 M€ en autorisations d'engagement pour la section de fonctionnement.

Concernant les crédits de fonctionnement, c'est un budget de 27.810€, en légère baisse par rapport à 2013 qui doit nous permettre de participer de l'effort budgétaire général, mais qui permet cependant la poursuite de nos engagements :

Mise en œuvre SDRIF
-Honneur au SDRIF, sa mise en œuvre est désormais en question et 2014 sera dévolu en premier lieu à la pédagogie et à l'appropriation du schéma, au développement d'une ingénierie territoriale au bénéfice des collectivités partenaires, et au lancement d'un programme d'études, de suivi et d'évaluation

propre à la sa mise en œuvre.
Par ailleurs, les Ateliers de la création urbaine (ACU), moments privilégiés qui créent un lien essentiel avec les universités et instituts de formations supérieures, verront leur 7 ° session. Une dotation de 400 000€ est inscrite pour répondre à cette action

Action métropole francilienne et stratégies métropolitaines

- C'est aussi la poursuite de la participation de la Région aux réflexions et stratégies métropolitaines Nous continuerons notre action au sein de Paris Métropole, où Jean Marc Nicolle nous représente.

Connaissance stratégique des territoires
Ce budget de 21.350M€ est consacré à la Connaissance stratégique des territoires, c'est également la participation financière aux agences d'urbanisme dont la région est membre :

- c'est la réaffirmation de notre soutien à l'IAU, afin de permettre la réalisation du programme d'étude de l'organisme et la mise en œuvre du chantier « IAU demain ».
- c'est la poursuite de l'engament autour de l'APUR
- le soutien auprès de l'AUDESO
- et notre investissement au sein de l'AIGP, où par ailleurs nous recevrons l'AIGP le temps d'un colloque le 29 janvier prochain.

Enfin, nous confirmons la participation régionale, comme les années précédentes, au fonctionnement de 3 établissements publics d'aménagement franciliens (Plaine de France, Seine Aval et Seine Amont) et des syndicats mixtes de PNR sachant que le PNR Brie et 2 Morin devrait être créé dès cette année.

Ce budget 2014 est donc un budget solide et cohérent, complémentaire entre l'investissement et le fonctionnement, au profit de la mise en œuvre d'un projet à l'échelle de l'Ile-de-France et de sa déclinaison dans tous les territoires franciliens, qui nous permet de poursuivre résolument notre action aux côtés des élus locaux dans la mise en œuvre du SDRIF Ile-de-France 2030.
Et puisque nous arrivons en fin de contrat de projets, le budget marque un effort soutenu en faveur des territoires stratégiques du Grand Projet 3. Après les études des premières années, les chantiers sont désormais lancés et c'est une montée en puissance normale.

La Région intervient donc sur l'ensemble de l'Ile-de-France, des territoires les plus urbains aux territoires les plus ruraux. C'est notre vision de la métropole et de la solidarité territoriale. Cela va dans le sens d'un territoire solidaire, mixte,

vert et attractif, en transition de son économie et de son modèle urbain, en résilience avec les grands défis du siècle.

Je vous remercie.